



BAREME ARBITRAGE SAISON 2018 - 2019

District du Gers de Football



KILOMETRAGE					
Distance ALLER + RETOUR (KMS SUR VOS DESIGNATIONS) : 0.401 € / KM					
Forfait Minimum : 35 €					
INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT SENIORS *			INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT JEUNES *		
	Centre	Assistant		Centre	Assistant
<u>Coupe de France (tours District)</u>	36 €	22 €	<u>U 19 Régionaux</u>	37 €	27 €
<u>Coupe Occitanie (5 premiers tours)</u>	36 €	22 €	<u>Coupe Gambardella</u>	37 €	27 €
<u>Régional 2 (R2)</u>	44 €	29 €	<u>U 19 District / Interdistrict</u>	33 €	20 €
<u>Départemental 1 (D1)</u>	39 €	22 €	<u>U 17 Régionaux</u>	30 €	24 €
<u>Départemental 2 (D2)</u>	36 €		<u>U 17 District</u>	24 €	20 €
<u>Départemental 3 (D3)</u>	33 €		<u>U 15 Régionaux</u>	30 €	20 €
<u>Coupe du Gers (Garçons et Filles)</u>	37 €	22 €	<u>U 15 District</u>	23 €	20 €
<u>Coupe Savoldelli</u>	37 €	22 €	<u>U 13 Régionaux</u>	30 €	20 €
<u>Coupe des Réserves</u>	31 €	22 €	<u>U 13 District</u>	21 €	
<u>Challenge du District</u>	31 €	22 €	<u>OBSERVATION / DELEGATION</u>		
<u>Féminines District Elite</u>	32 €	22 €			
<u>Titres de Champions (barème championnats respectifs)</u>			<u>JUGE OBSERVATEUR</u>	35 €	
<u>Journée Futsal (sans déplacement)</u>	44 €		<u>JUGE DELEGUE : 0.401 € / km (aller+retour) avec forfait minimum de 35 €</u>		

Indemnité supplémentaire SENIORS pour match en semaine (hors jours fériés) : 16 €

* L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu. Si le jeu n'a pas eu lieu pour intempéries, terrain déclaré impraticable ou forfait constaté sur place, seuls, les frais de déplacement sont pris en charge pour l'arbitre.

Lors de convocation devant les Commissions juridiques, les frais de déplacements sont pris en charge suivant le kilométrage effectué par l'arbitre, le délégué ou le membre de commission.

N.B. : Barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dernière mise à jour le 28/08/2018